



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 109289

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des personnes dont le taux de handicap est fixé entre 50 % et 79 % face aux emplacements réservés handicapés. Il serait souhaitable d'élargir le champ des bénéficiaires des places de parking réservées aux handicapés qui jusqu'ici reste du domaine réservé des personnes handicapées à 80 %. En effet, de nombreux patients atteints de pathologies neurologiques évolutives (scléroses en plaques, etc.) souhaitent un tel réaménagement. En conséquence, il lui demande s'il prévoit d'entreprendre une modification de cette réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109289

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11547